



Test de Décision

ENCORE UNE GRÈVE !

jeudi 7 septembre 2017, par Ben

1) Salarié-e en CDI au CA, ma convention collective fixe des règles communes à tous : 13^e mois, nombre de RTT, maintien du salaire lors d'arrêts maladie, congés maternité payés, congés spécifiques payés (décès - déménagement), complément de salaire (enfants - salaire unique). Mais je pense utile à l'emploi de ne plus disposer de ces conditions dans mon entité grâce à la nouvelle primauté des accords d'entreprise.

- Perdre mon 13^e mois
- Perdre tout ou partie de mes RTT
- Perdre le paiement de 1, 2 ou 3 jours de carence en cas de maladie
- Limiter la durée du repos maternité ou ne plus verser le salaire
- Perdre les congés spécifiques ou le paiement du salaire
- Perdre le complément de salaire

- Me paraît complètement acceptable.
 - OUI = 1 point
 - NON = 0 point

2) Je pense utile à l'emploi que la convention collective du Crédit Agricole puisse grâce aux ordonnances allonger à sa convenance la durée des CDD et le nombre de renouvellements.

- Je préfère un collègue de travail en CDD qu'en CDI
 - OUI = 1 point
 - NON = 0 point

3) Je pense utile à l'emploi que la convention collective du Crédit Agricole puisse, grâce aux ordonnances, adopter le CDI de mission car mon entreprise peut avoir besoin de moi le temps d'exécution d'une tâche précise seulement.

- Lors d'une réorganisation, fusion, coopération, la modification de mon CDI en contrat de mission le temps du projet et avec chômage à l'issue ne m'inquiète pas.
 - OUI = 1 point
 - NON = 0 point

4) Si le PNB des Caisses Régionales diminue sur une année, j'accepte d'être licencié-e pour raison économique bien que cette inflexion du PNB soit temporaire et ne mette pas en danger la pérennité de l'entreprise

- OUI = 1 point
- NON = 0 point

5) Si mon entretien d'évaluation se passe mal (atteinte des objectifs, respect des procédures, suivi de tous les e-learning), j'accepte d'être licencié-e sans cause réelle et sérieuse, je suis certain-e que en 6 mois seulement j'aurai réuni toutes les preuves utiles pour espérer recevoir le juste dédommagement, limité maintenant à 1 mois de salaire par année d'ancienneté

- OUI = 1 point
- NON = 0 point

6) Lors d'une fusion, coopération, réorganisation, j'accepte toute modification de mon CDI

- J'accepte de changer de métier, de lieu de travail
- J'accepte la baisse de ma position de classification avec baisse du salaire
- Le licenciement de ceux qui ne pourraient supporter ces changements me paraît acceptable
 - OUI = 1 point

o NON 0 point

7) En cas de fermeture de site ou transfert d'activité, je juge utile de pouvoir convenir avec mes collègues d'une rupture conventionnelle **collective**, sans reclassement, ni moyens de formation ainsi nous échapperons au poids du licenciement pour aller vers un chômage volontaire, non imposé

o OUI 1 point

o NON 0 point

8) J'accepte le remplacement des cotisations sociales maladie et chômage, dédiées à la prise en charge de ces risques, par un impôt (la CSG) confié à l'Etat qui l'utilisera à sa convenance

o OUI 1 point

o NON 0 point

9) J'accepte de payer moi-même des assurances maladie et chômage si d'aventure l'Etat préférerait verser la CSG sous forme de Crédits d'Impôts aux entreprises ou bien combler son déficit.

o OUI 1 point

o NON 0 point

10) J'accepte le remplacement des retraites par répartition par un système assurantiel et je suis favorable au recul de l'âge de départ possible à la retraite, déjà poussé à 62 ans et permet à celui qui le peut (ou le veut) de travailler au-delà.

o OUI 1 point

o NON 0 point

Si tu obtiens moins de 10 points, bienvenue à la manif le 12 septembre, partout en France !!



Sept 12 Grande Mobilisation 2017
Public · Organisé par **Le collectif CGT CA**

★ Intéressé(e) ✓ J'y vais Partager ...

🕒 Le 12 Septembre 2017, partout en France

📍 Le Collectif CGT CA
place de la République [Afficher la carte](#)

À propos Discussion

20 000 participant - 5 000 intéressé(e)s [Voir tout](#)